



Congrès extraordinaire du 15 novembre 2025

Résolution élections professionnelles à Jeunesse et Sports

Cinq types de scrutins sont organisés dans le périmètre ministériel Jeunesse et Sports :

- le CSAMJS
- la CAP commune aux personnels techniques et pédagogiques (professeurs de sport, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, CTPS sport et JEP)
- les CSA d'établissements (CREPS, écoles nationales, musée du sport, voire ANS) ;
- les CSA locaux (académiques et de région académique et spéciaux d'académie)
- le CSA d'administration centrale EN

En 2022, le SNPJS a été seul à déposer des listes aux trois premiers scrutins. Pour les deux autres, il n'y a pas eu de véritable concertation ou organisation commune ; Educ'action a été pilote.

Le SNPJS est au regard des règles de fonctionnement de la FERC le syndicat de plein exercice apte à représenter la CGT sur les scrutins relevant de son seul périmètre. Le syndicat est favorable et disponible à une concertation avec la FERC et ses syndicats sur tous les scrutins. Il est ouvert aux discussions et à l'apport de contributions sur toutes les élections relevant de son périmètre que ces dernières concernent ou pas plusieurs syndicats de la FERC, ou de la Territoriale dans les établissements. Le SNPJS est favorable au dépôt de listes conjointes à certains scrutins. Cela nécessite cependant une construction concertée sur la composition des listes et de la publicité électorale. Les conséquences d'attributions en termes de décharges syndicales issues de certains des scrutins et d'accès aux OSTIC devront également être étudiées objectivement.

Cette disposition à la concertation doit en permanence intégrer le fait que sur son champ de syndicalisation statutaire, le SNPJS reste le principal ou seul acteur sur les trois premiers énoncés ci-dessus.